



COMITE HYGIENE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU NORD

Séance du 9 janvier 2018

– Procès-verbal –

Le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail s'est réuni le 9 janvier 2018 à 15 h à la Préfecture du Nord – 2 rue Jacquemars Gielée, sous la présidence de M. Jacques HOUSSIN, Président du CHSCT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres représentant les collectivités territoriales et leurs établissements publics :

- M. Jacques HOUSSIN – Président du CHSCT
2^{ème} Vice Président du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord, Conseiller Communautaire de la Métropole de Lille, Maire de Verlinghem
- M. Henri GADAUT – Titulaire
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord, Conseiller Communautaire de la Métropole Européenne de Lille, Adjoint au Maire de Wattrelos
- Mme Sylvie BRACHET – Titulaire
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Maire de Bergues
- M. Maxime CABAYE - Titulaire
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord
- Mme Annie LEYS - Titulaire
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord, Adjointe au Maire de Wattignies
- Mme Marie-Hélène QUATREBOEUFs – Suppléante
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord

- Mme Françoise DEL PIERO – Suppléante
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord
- M. Jean-Marc GOSSET – Suppléant
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord

Membres représentant le Personnel :

- M. David MIRLAND – Titulaire
CIS Denain – CGT
- M. François MASSIN – Titulaire
Groupement 5 – CGT
- M. Hugues TETAERT – Titulaire
CIS Roubaix – CGT
- M. Sébastien WATRY - Titulaire
Groupement Construction et Travaux – FOSIS 59
- Mme Valérie MULLOT – Titulaire
Mission Volontariat et Citoyenneté G2 – Avenir Secours
- M. Jean-François PANZERA – Titulaire
CIS Vallée de la Lys – CFTC
- M. David LADAGNOUS – Titulaire
CIS Caudry – Syndicat Autonome
- M. Bruno LESCORNEZ – Titulaire
CIS Fort-Mardyck – SUD
- M. Angélo CARLUCCI – Suppléant
Groupement Santé et Sécurité en Service – CGT
- M. Jonathan VERO – Suppléant
CIS Lille Bouvines – CGT
- M. Jérémy DOURS – Suppléant
CIS Tourcoing – CGT
- M. Maroine FATHALLAH – Suppléant
CIS Hautmont– CGT
- M. Mickaël DESLOOVER – Suppléant
CIS Vieux Condé – FOSIS 59
- M. Michael COLPIN – Suppléant
CIS VALENCIENNES – CFTC
- M. Grégory VERCOUTRE – Suppléant
CIS Seclin – Syndicat Autonome

- M. David CAMBRE – Suppléant
CIS Armentières – SUD

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Membres représentant les Collectivités Territoriales et leurs établissements publics :

- M. Nicolas SIEGLER – Titulaire
1^{er} Vice Président du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord, Adjoint au Maire de Cambrai
- Mme Barbara COEVOET - Titulaire
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord
- M. Aimé DUQUENNE – Titulaire
3^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Communautaire de la Métropole Européenne de LILLE, Maire de Gruson
- M. Monsieur Régis CAUCHE - Titulaire
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord, Conseiller Communautaire de la Métropole Européenne de Lille, Maire de Croix
- Mme Isabelle FERNANDEZ - Suppléante
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord, Conseillère Communautaire de la Communauté Urbaine de Dunkerque, 1^{ère} Adjointe au Maire de Loon-Plage
- Mme Marguerite CHASSAING – Suppléante
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord
- M. Eric RENAUD – Suppléant
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord, 1^{er} Adjoint au Maire de Saint-Amand-Les-Eaux
- Mme Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY– Suppléante
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord, Conseillère Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes, Adjointe au Maire de Thivencelle
- Mme. Marie CIETERS – Suppléante
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord
- Mme Sylvia DUHAMEL – Suppléante
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord, Conseillère Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole

Membres représentant le Personnel :

- M. Guillaume PIWON – Titulaire
CIS Valenciennes - CGT

- M. Jean-Rémy FAVIER – Suppléant
CIS Lesquin – Avenir Secours

Ont aussi assisté à la séance en qualité d'experts généralistes ou de secrétaires de l'Administration :

- M. Michel LALANDE
Préfet de la Région Hauts de France
- M. Philippe MALIZARD
Directeur du Cabinet du Préfet
- Mme Margaret CONNELL
Ajointe au Maire de Roubaix
- M. l'Inspecteur Général Luc Didier MAZOYER
Directeur départemental de la sécurité publique du Nord
- M. le Commissaire Général Christophe MAURER
Chef d'Etat Major à la Direction départementale de la sécurité publique du Nord
- M. le Lieutenant Colonel Yannick PRATI
Commandant en second du Groupement de la Gendarmerie Départementale du Nord
- M. le Contrôleur Général Gilles GRÉGOIRE
Directeur Départemental
- M. le Colonel h. c. René SPIÈS
Directeur Départemental Adjoint
- M. Patrick COUSINARD
Conseiller du Directeur Départemental du SDIS
- M. le Lieutenant Colonel Rémi CAPART
Chargé du dialogue social - Cabinet du Directeur
- M. le Médecin Colonel Patrick HERTGEN
Chef du Pôle Santé et Secours Médical
- M. Frédéric THIERY
Chef du Pôle Moyens et Logistique
- Madame Frédérique MINAUX
Chef du Pôle Ressources et Relations Humaines
- Mme Mireille MOUELLE
Chef du Groupement Ressources Humaines - Pôle Ressources et Relations Humaines
- Mme le Lieutenant Colonel Nathalie DUBOIS
Chef du Groupement Santé et Sécurité en Service - Pôle Ressources et Relations Humaines

- Mme Violaine GATTIER
Chef du Groupement Affaires Juridiques et Instances
- M. le Lieutenant Colonel Laurent MAILLARD
Chef du Pôle Organisation des Secours
- M. le Lieutenant Colonel Dominique JACQUES
Chef du Groupement Territorial 1
- Mme. le Commandant Anne ISTRIA
Représentant le Chef du Groupement Territorial 2
- M. le Lieutenant Colonel Vincent LABADENS
Chef du Groupement Territorial 3
- M. le Lieutenant Colonel Jean-Jacques MOLIERE
Chef du Groupement Territorial 4
- M. le Lieutenant Colonel Pascal MARI
Chef du Groupement 5
- M. le Capitaine Rémy MARHEM
Cabinet du Directeur
- M. le Sapeur Matthias BOONE
CIS Roubaix
- M. le Caporal Chef William CREPIN
CIS Roubaix
- M. le Sergent Chef Cédric BEUSCHART
CIS Roubaix
- Mme Barbara LEROY LAIDEBEUR
Chef du Service Affaires Statutaires, Relations Sociales, Groupement Ressources Humaines - Pôle Ressources et Relations Humaines
- Mme Anne-Sophie CHARLET
Gestionnaire du Service Affaires Statutaires et Relations Sociales, Groupement Ressources Humaines - Pôle Ressources et Relations Humaines

Monsieur le Président ouvre la séance à 15h05 et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il remercie Monsieur le Préfet de sa présence.

Madame LEROY LAIDEBEUR procède à l'appel et recense les votants.

Pour les représentants de l'établissement, voteront M. HOUSSIN, M. GADAUT, MME BRACHET, M. CABAYE, MME LEYS, MME QUATREBOEUF, MME DEL PIERO, M. GOSSET.

Pour les représentants du personnel, voteront :

- pour la CGT : M. MIRLAND, M. MASSIN, M. TETAERT et M. CARLUCCI

- pour le FOSIS 59 : M. WATRY
- pour Avenir Secours : MME MULOT
- pour la CFTC : M. PANZERRA
- pour le Syndicat Autonome : M. LADAGNOUS
- pour le Syndicat SUD : M. LESCORNEZ

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et précise que conformément au Règlement Intérieur du CHSCT, le secrétaire adjoint est M. MASSIN.
Il donne la parole à Madame le Lieutenant Colonel Nathalie DUBOIS pour présenter l'enquête CHSCT qui s'est déroulée au CIS Roubaix suite à l'agression du 3 décembre.

1. ENQUETE CHSCT CIS ROUBAIX

Madame le Lieutenant Colonel Nathalie DUBOIS rappelle les faits qui ont conduit à l'enquête.

Dans la nuit du 03/12/2017 vers 20h41, le VASV 3 Roubaix intervient pour malaise à domicile à Wattrelos. Lors de la prise en charge de la victime, au moment de l'installation dans le VSAV 3, l'agrès est confronté à un groupe d'individus hostiles à la victime et aux personnels de l'engin.

Les personnels du VSAV ont subi l'agression d'une quinzaine d'individus munis d'armes blanches.

Après un repli au titre des mesures conservatoires, le VSAV 3 a assuré le transport de la victime vers le CHR Victor PROVO.

Les 3 SP impliqués sont considérés comme blessés légers après bilan du médecin des urgences.

Après 2 demandes de renfort, il n'y avait toujours pas de Police sur les lieux au départ de l'intervention.

Le chef de groupement, le médecin du G2, ainsi que les psychologues d'astreinte se sont présentés au CIS pour le suivi des personnels agressés.

Un dépôt de plainte a été effectué au commissariat de Tourcoing le jour même.

A l'issue de l'enquête CHSCT, des préconisations ont été émises par le groupe d'enquête :

- Informer les SP en intervention si le centre d'appels de Police fait intervenir un équipage ou non
- Rappeler l'importance de garder sur soi une radio portative
- Installer un bouton de fermeture centralisée au niveau de la cellule du VSAV ou accès au poste de conduite de la cellule
- Interdire le départ VSAV à 2 dans les Zones de Sécurité Prioritaire
- Renouveler le parc automobile fortement sollicité pour le CIS ROUBAIX
- Réfléchir à une mise en place d'une Nouvelle Bonification Indiciaire des CIS en zone de Sécurité Prioritaire
- Mettre en place le plan d'actions pour les interventions en zones sensibles

M. David MIRLAND, représentant CGT souhaite faire un additif au niveau des faits. En effet, les personnels de Roubaix ont été rencontrés à plusieurs reprises et il lui semble que le VSAV a été secouru par le VSAV 2 de Roubaix avec une patrouille sentinelle.

Par ailleurs, il souhaite avoir des précisions concernant une préconisation à savoir sur les départs VSAV à 2 dans les Zones de Sécurité Prioritaire. Il aimerait savoir quelle formule le SDIS va adopter en mode dégradé pour les VSAV 2, voir VSAV 3.

Monsieur le Président propose que l'ensemble des questions soit posé avant d'y apporter les réponses.

Monsieur Quentin DE VEYLLER, expert pour la CGT souhaite aborder plusieurs points. Sur le rappel des faits, outre le point évoqué par David MIRLAND, il indique qu'au paragraphe 8 du point 2, il est écrit : « quant aux violences urbaines, des procédures existent au sein du CIS. Le Commandant ISTRIA insiste sur la nécessité de sécuriser les opérations avec la Police et de sensibiliser les opérateurs CTA ». Monsieur Quentin DE VEYLLER demande la procédure à suivre lorsqu'il n'y a pas de patrouille de disponible.

Par ailleurs, il est indiqué au paragraphe 9 : « il paraît important de sensibiliser les nouveaux recrutés susceptibles d'être mutés au CIS Roubaix de ce qui les attend en opération ». Monsieur Quentin DE VEYLLER demande s'il s'agit d'une banalisation des faits et cela le dérange fortement. Cela lui rappelle les propos de l'ancien 1^{er} Ministre M. VALLS : « en attendant on doit vivre avec et on fait avec ».

Sur les préconisations, il a également plusieurs remarques. Ainsi, il est indiqué : « suite à l'agression du 3 juillet 2017, les actions suivantes avaient été décidées et sont en cours de réalisation ». La CGT tient à informer tous les membres élus et personnes présentes qu'il n'y avait pas besoin d'attendre le 3 juillet 2017 pour savoir ce qu'il se passait à Roubaix. Une cellule Risques Psycho Sociaux (RPS) a ainsi été déclenchée par la CGT, il y a plus de deux ans.

Concernant : « l'amélioration de la collaboration avec les services de Police lors des déclenchements d'intervention dans certaines zones sensibles, préalablement identifiées », Monsieur Quentin DE VEYLLER indique qu'aujourd'hui les Sapeurs Pompiers sont suivis opérationnellement, ou tout au moins ils essaient d'être suivis par les Centres de Surveillance Urbain (CSU). Ces caméras de la ville de Roubaix sont gérées par la Police Municipale jusqu'à deux heures du matin. Monsieur Quentin DE VEYLLER demande ce que les Sapeurs Pompiers doivent faire lorsqu'ils partent en intervention après cet horaire.

Concernant le filmage des vitres pour l'ensemble des véhicules de secours du CIS Roubaix et du CIS Tourcoing, il demande un état de la situation.

Monsieur Quentin DE VEYLLER souhaite également revenir sur la préconisation visant à « interdire le départ VSAV à 2 dans les Zones de Sécurité Prioritaire ». Les incidents du 3 décembre sont intervenus dans le centre de Wattrelos dans une zone qui n'est pas déclarée zone sensible. De ce fait, conformément à la préconisation, il était toléré de partir à deux. Or, au regard de ce qui s'est passé, il laisse les membres juges de cette proposition.

Concernant la réflexion sur la mise en place d'une Nouvelle Bonification Indiciaire des CIS en zone de Sécurité Prioritaire, Monsieur Quentin DE VEYLLER indique que la CGT en tant que syndicat majoritaire est extrêmement attaché à l'égalité de traitement. Les agents affectés à Maubeuge, Fourmies ou Roubaix doivent être traités d'une manière identique. Par ailleurs, il indique que ceci sous entend que les SPP ne bénéficient pas d'une Nouvelle Bonification Indiciaire correcte et que l'IAT est une variable d'ajustement selon le CIS dans lequel l'agent travaille.

La CGT considère que cela est faux. L'IAT n'est pas une variable d'ajustement, il s'agit d'une Indemnité Administrative et de Technicité : Administrative car les Sapeurs Pompiers font les rapports et Technicité en référence au cœur de métier. L'IAT a été obtenue en 2006 suite à un mouvement important qui a poussé les Sapeurs Pompiers à quitter les CIS. Un contrat moral a alors été conclu entre les politiques et les Sapeurs Pompiers. Ils s'engageaient à travailler 2 256 heures payées l'équivalent de 1 607 heures mais en contrepartie les Sapeurs Pompiers avaient l'IAT.

Monsieur Hugues TETAERT de la CGT s'interroge sur le fait que seule une victime ait été entendue sur les 3. Il lui semble qu'il aurait été opportun de tous les entendre. Par ailleurs, il souhaite également avoir les raisons pour lesquelles malgré deux demandes de renfort, il n'y avait pas de Police sur les lieux de l'intervention. Il fait remarquer que l'agression s'est déroulée voici un mois et que jusqu'à présent, ils ignorent toujours pourquoi la Police ne s'est pas présentée. Il demande par ailleurs, pourquoi la plainte a été déposée à Tourcoing et non à Roubaix, alors que Wattrelos relève de ce secteur. Cela serait-il lié à un manque de policiers sur Roubaix ? Monsieur Hugues TETAERT souhaite au nom de son syndicat soulever le problème du sous effectif dans la Police, qui vient s'ajouter à celui concernant les Pompiers. Il note que le Service Public est amoindri et est de moins bonne qualité.

Il aimerait appuyer les propos de Monsieur David MIRLAND, c'est le VSAV 2 qui est intervenu pour secourir le VSAV3, alors qu'il avait en charge une victime.

Enfin sur les préconisations du 3 juillet, il indique que 7 propositions avaient été émises alors que dans le livret, seules 3 sont reprises. Monsieur Hugues TETAERT demande ce que sont devenus les 4 autres points, qui ont pourtant été votés lors du CHSCT du 5 octobre 2017.

Monsieur Hugues TETAERT signale que le 31 décembre matin, Monsieur le Préfet ainsi que Monsieur HOUSSIN, Monsieur le Maire de Roubaix et le Colonel SPIES se sont déplacés avec les médias au CIS Roubaix. A cette occasion, il a été dit que les effectifs de Police avaient été renforcés. Or le 31 décembre 2017, les SPP de Roubaix ont fait 9 feux de voitures et sur ces 9 interventions, la Police n'était présente qu'à trois reprises.

Le Lieutenant Colonel Nathalie DUBOIS indique que si un seul des SPP agressés ait été entendu lors de l'enquête, c'est qu'il était le seul présent au CIS lorsque l'enquête a été menée. Pour autant, les 3 agents ont été entendus à plusieurs reprises, par différentes personnes dans différents cadres. Le Lieutenant Colonel Nathalie DUBOIS se fait confirmer en s'adressant directement aux trois Sapeurs Pompiers présents que le compte rendu de l'enquête reprend avec exactitude les faits.

Sur l'enquête de juillet, le Lieutenant Colonel Nathalie DUBOIS indique que les préconisations sont reprises dans leur intégralité dans le plan d'actions qui sera présenté en point 2.

Monsieur Didier MAZOYER, Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord souhaite en préambule indiquer qu'il s'agit de faits d'une extrême gravité au regard des interventions qu'ils assument au quotidien. Il dispose d'un déroulé exact des faits grâce à plusieurs indicateurs formalisés, à savoir les appels radio et la géo localisation des équipages sur place. Il constate qu'il y a une intervention de Police différée qui peut être mise en cause. Ainsi l'appel initial est à 20h40 et l'arrivée sur place à 21h13, ce qui représente un délai très long pour une agression. Une enquête a été diligentée et ses conclusions seront rendues d'ici quelques semaines. Monsieur Didier MAZOYER en prendra tous les enseignements pour faire les rappels et rectifications qui s'imposent.

Monsieur Didier MAZOYER indique que l'on s'oriente peut être sur 2 manques professionnels de premier niveau. Ainsi, il s'agirait d'une part d'un manque de discernement au niveau du SIC

(Salle d'Informations et de Commandement), qui n'a pas pris à l'instant, la gravité de l'appel en considération. Au premier appel à 20h38, il est évoqué : une rixe, une intervention pour une personne démente, des cris entre le conjoint et la victime, qui s'est avérée par la suite ne plus être une victime.

D'autre part, sur le second appel, qui a été formalisé comme un appel pour des Pompiers en difficultés, il indique qu'il y a eu un deuxième dysfonctionnement, qu'il s'apprête à corriger, et qui réside en la non prise en compte de la mission de plusieurs équipages extrêmement disponibles sur le secteur.

Monsieur Didier MAZOYER précise qu'il ne s'agit en aucun cas d'un problème lié au manque d'effectif disponible sur le secteur à cet instant précis. Il y avait ainsi un équipage vigipirate en contrôle routier à proximité immédiate des lieux de l'intervention, qui n'a pas été alerté par le SIC sur la gravité de l'évènement. Il faudra donc faire les rappels qui s'imposent. Par ailleurs, sans attendre, sur instruction de Monsieur le Préfet et en lien avec Monsieur le Contrôleur Général, des dispositions seront prises pour que dorénavant, tout appel de ce type soit immédiatement pris en compte et que l'assistance soit immédiate auprès des personnels de Sapeurs Pompiers. Ceci notamment lorsqu'ils se rendent sur des phénomènes anticipés comme pouvant être des phénomènes de violence urbaine, dans des secteurs sensibles ou pas. Monsieur Didier MAZOYER rejoint les propos du représentant du personnel qui indiquait que lorsque l'on intervient sur une personne démente à domicile, c'est une intervention des Pompiers qui ne nécessite pas à priori un accompagnement d'urgence des policiers. Pour autant, Monsieur Didier MAZOYER a demandé que dorénavant lorsqu'une intervention concerne une personne démente, une patrouille de Police soit envoyée, avant, après ou en même temps que l'équipage de Pompiers. Il s'agit de situations qui peuvent dégénérer et pas forcément dans les quartiers sensibles. Ainsi, à Wattrelos, il ne s'agissait pas d'une adresse dite sensible.

Monsieur Didier MAZOYER ne revient pas sur les conventions signées sous l'autorité du Préfet. Il note cependant qu'elles font une large part à cette attention légitime qui doit être portée au travail des Sapeurs Pompiers et pas seulement sur Roubaix. Il rappelle que récemment des sujets identiques sont apparus. Ainsi sur Maubeuge, des Sapeurs Pompiers se sont fait voler un VSAV, sur Roubaix une femme a craché sans que le 17 soit alerté. A ce propos, consécutivement à la plainte déposée, cette femme a été interpellée suite à une décision de justice dès le lendemain matin.

Il faut que les services de Police et de Sapeurs Pompiers soient en complète adéquation sur cette démarche. Monsieur Didier MAZOYER note que les représentants ont indiqué n'avoir pas fait l'objet d'un accompagnement à six reprises le 31 décembre. Cela sera creusé. Il indique qu'un Officier Sapeur Pompier était présent toute la nuit au SIC. Il s'agit d'un procédé qui sera généralisé à la demande de Monsieur le Préfet, notamment les 13 et 14 juillet. Les SIC respectifs doivent pouvoir se relancer, effectuer des contre appels, dès lors que quelque chose semble dysfonctionner. Il ne faut pas s'arrêter au maillon faible qui n'a pas eu le discernement d'identifier des faits graves, d'appeler d'autres patrouilles que celles de Roubaix. Monsieur Didier MAZOYER invite toutes les personnes autour de la table à venir au SIC afin de voir son fonctionnement et précise que toutes les patrouilles du département 24h sur 24, sont à la disposition du SIC. Cela pour autant n'a pas évité le manque de réactivité pour mobiliser lors de ces évènements la vingtaine de patrouilles disponibles sur le secteur.

En conclusion, il indique que cet évènement a permis de réactiver des relations de partenariat qui doivent exister en permanence entre les deux services de secours et de protections aux personnes et rappelle que la protection des Pompiers est une priorité.

Madame Margaret CONNELL souhaite préciser que si la Police Municipale arrête son service à 0h30 le vendredi et le samedi et à 23h30 les autres jours, le CSU (Centre de Surveillance Urbaine) en revanche lui fonctionne 24h sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an. Il s'agit de la tour de contrôle de la ville. Toutes les demandes de la population, des Sapeurs Pompiers et de la Police nationale convergent sur ce lieu. Madame Margaret CONNELL indique également la mise en place actuellement d'une ligne rouge pour avoir des contacts plus rapides. Par ailleurs, dans le cadre de l'installation du nouveau CSU il est prévu que le CTA de Villeneuve d'Ascq puisse accéder aux images de la ville. Le bouclage en fibre de la ville de Roubaix vient de s'achever. Par conséquent, les caméras prévues initialement pour être installées pendant les 6 ans de mandat, pourront finalement être déployées dès à présent et avant la fin de l'année 2018.

Madame Margaret CONNELL informe par ailleurs, qu'elle est d'astreinte « protection civile » du lundi matin 8h au vendredi soir 18h, nuit et jour. Ses collègues prennent le relais le week end. Le CSU s'est organisé de telle sorte que suivant l'appel, c'est dans un premier temps le Directeur Général d'astreinte qui est prévenu. Ce dernier en fonction de la gravité des faits, décide s'il est nécessaire de déranger un élu et l'élu peut en dernier lieu appeler si besoin le Maire de Roubaix. L'installation en place est rodée. Prochainement, se déroulera une réunion à la mairie pour effectuer un bilan de l'année. A la suite de cette réunion, Madame Margaret CONNELL conviera le Commissaire de Police et le Commandant des Pompiers de Roubaix afin de faire un point également et lancer de nouvelles actions.

Elle conclut ses propos en indiquant que si la Police Municipale est appelée, elle accompagnera les Pompiers. Les policiers sont dotés du lanceur de balles de défense et du pistolet à impulsion électrique. De ce fait, ils peuvent accompagner les Pompiers si la Police Nationale n'est pas dans un premier temps disponible.

La mairie de Roubaix vient de signer la convention triennale avec la Police Nationale, qui précise les modalités d'organisation entre les 2 Polices.

Monsieur le Lieutenant Colonel Yannick PRATI, Commandant adjoint du Groupement de la Gendarmerie Départementale indique s'inscrire pleinement dans la dynamique de la convention qui va être prochainement signée. En Gendarmerie, le nombre d'interventions critiques ou compliquées est moindre mais pas nul. Il est nécessaire d'être constamment vigilant. Il y a par ailleurs, une logique de solidarité territoriale notamment la nuit lors des interventions. Ainsi il y a une ligne dédiée entre chef de salle avec les forces de l'ordre mais également avec le CODIS. Une mise à jour a été faite avec le Lieutenant Colonel MAILLARD, sous l'égide du Contrôleur Général Gilles GRÉGOIRE. Monsieur le Lieutenant Colonel Yannick PRATI indique que la Gendarmerie dispose d'une base spécifique pour laquelle un effort est apporté pour la conserver à jour. Elle s'intitule SIP (Sécurité Intervention Personnel) et recense les interventions chez des particuliers qui ont déjà été violents, notamment vis-à-vis des forces de l'ordre. Cette base a été élaborée suite au drame de Collobrières dans lequel 2 gendarmes ont été assassinés par un individu qui leur avait soutiré leur arme de service en 2012.

A chaque fois qu'il y a une intervention sur laquelle il y a déjà eu une intervention sensible, une procédure spécifique est mise en place. Cette information peut être transmise aux Sapeurs Pompiers.

Monsieur le Lieutenant Colonel Yannick PRATI précise enfin que lorsqu'une intervention a été compliquée et que cela se poursuit lors du transport, les gendarmes accompagnent systématiquement les Sapeurs Pompiers sur les lieux de traitement de l'individu.

Monsieur Henri GADAUT demande une précision concernant le rappel des faits. Ainsi, il est indiqué que les 3 SP sont considérés comme blessés légers après bilan du médecin des urgences, or au niveau de la presse, il était dit qu'un des Pompiers avait le tympan percé. Il demande si ce type de blessure est considéré comme léger ou s'il s'agissait d'une fausse information. Autre point, dans les préconisations, il souhaiterait que l'on soit plus précis. En

effet, l'agression s'est déroulée à Wattrelos dans un quartier qui n'est pas considéré comme sensible, il a d'ailleurs été effaré lorsqu'il a pris connaissance de cette affaire, or dans les préconisations, on parle de Roubaix. Même si cela correspond au siège de la caserne, Monsieur Henri GADAUT souhaite que soit précisé où les événements se sont déroulés. Le CSU de Wattrelos ne fonctionne pas la nuit, il est sur un fonctionnement de type « enregistrement » et met à disposition si nécessaire les éléments. C'est pourquoi dans la phrase « amélioration de la collaboration avec les services de Police lors des déclenchements ... » lorsqu'il est indiqué de contacter le CSU au préalable, Monsieur Henri GADAUT souhaiterait pour éviter les confusions de préciser : « contacter le CSU de Roubaix de la PM (Police Municipale) ».

Sur le filmage des vitres des véhicules, Monsieur Henri GADAUT indique qu'il s'agit d'une action qu'ils ont menée à Wattrelos pour les véhicules qui interviennent dans les quartiers chauds. Il propose d'étendre cette action au CIS Wasquehal car ils interviennent en renfort sur Roubaix.

Monsieur Henri GADAUT observe qu'il est indiqué « interdire le VSAV à deux dans les zones prioritaires ». Au vu de l'exemple, qu'il s'agisse ou non d'une zone prioritaire, les VSAV doivent partir à 3.

Monsieur le Président propose à l'assemblée que le Lieutenant Colonel Laurent MAILLARD apporte des premiers éléments de réponse concernant les questions relatives aux VSAV puis il passera la parole à Monsieur Frédéric THIERY concernant le filmage des vitres.

Le Lieutenant Colonel Laurent MAILLARD indique qu'un projet de note opérationnelle sera soumis prochainement à la validation du DDSIS, concernant l'amélioration des effectifs minimum dans les VSAV et dans les FPT.

Monsieur Frédéric THIERY indique que le point 2 du plan d'actions « intervention en zone sensible » reprend la préconisation qui est de filmer l'ensemble des véhicules courants des centres de secours. En ce qui concerne Roubaix et plus généralement l'ensemble du Département, les engins VSAV, FPT et VEA, etc., sont des engins qui possèdent des vitres fumées ou blindées. Il reste les VL à protéger. La société qui réalise cette opération a été saisie et il s'agit à présent d'une question de 48 à 72 heures pour ces engins. Ce dispositif ne s'arrête pas aux véhicules de Roubaix, les VL des autres ZSP (Zone de Sécurité Prioritaire) seront également équipés. Par ailleurs, les vitres arrière latérales des portières seront filmées et permettront d'empêcher les intrusions dans les engins. Enfin, les VL chef de groupe qui sont censés partir en intervention, seront remplacés par des VL tôlés, c'est-à-dire sans vitre arrière latérale.

Monsieur Grégory VERCOUTRE du syndicat Autonome note qu'à la page 6, il est indiqué : « La banalisation de la situation de départ (agressivité et menaces de l'entourage de la victime) n'a pas permis à l'équipage de repérer les indicateurs de l'escalade et du basculement de l'agressivité en violence ». Il souhaiterait que la compétence des chefs d'agrès soit améliorée à ce niveau, en les aidant à déceler les indicateurs de l'escalade vers la violence. De même, il indique que les Sapeurs Pompiers devraient être formés à la gestion de l'agressivité en intervention, voir même formés en self défense, afin qu'ils puissent se dégager d'une situation grave en toute sécurité. A la page 9, il est indiqué dans le plan d'actions, une formation « interventions en zones sensibles », le SA 59 souhaiterait avoir connaissance du contenu pédagogique de cette formation.

A la page 7, il est rappelé l'importance de garder sur soi une radio portative. Monsieur Grégory VERCOUTRE indique qu'il faudrait par une note opérationnelle rappeler que le chef d'agrès portant une radio portative (avec holter pour avoir les mains libres) peut déclencher le bouton de détresse.

Dans la convention, à la page 9, il est évoqué la communication directe « DIR 90 » comme une communication inter service et Monsieur Grégory VERCOUTRE demande quand cela sera actif.

Le Lieutenant Colonel Laurent MAILLARD précise que sur le plan technique, la communication « DIR 90 » est une tactique inter service : Police, Gendarmerie et Pompier, qu'il suffit de mettre en œuvre systématiquement à partir du portatif radio.

Monsieur Quentin DE VEYLLER souhaite dans un premier temps remercier le DDSP pour la sincérité de ses propos, de même que Madame CONNELL et Monsieur GADAUT pour leur investissement sur la sécurité. Monsieur Quentin DE VEYLLER remarque que malgré le départ de Monsieur ROUSSEL de la commune de Roubaix, la fibre est restée.

Il indique que tout le monde a à cœur de bien faire les choses et d'avancer intelligemment, chacun avec ses compétences, dans son domaine d'activité. Pour autant, il constate que le temps avance et que le week-end précédent, il y a encore eu des problèmes. Monsieur Quentin DE VEYLLER indique qu'il s'agit d'un phénomène sociétal où tout le monde a sa part de responsabilité que ce soient les élus de droite ou de gauche. Les Sapeurs Pompiers en tant qu'acteurs du Service Public sont sur le terrain et ils font ce qu'ils peuvent en fonction des moyens mis à leur disposition.

Si le lieu n'est pas requis pour émettre des revendications, la question qui se pose réside néanmoins dans « qu'est ce que l'on veut faire ». Monsieur Quentin DE VEYLLER sait que les membres de la CGT seront qualifiés de râleurs, mais il tient à faire remarquer qu'ils ont reçu le livret très tardivement. Ainsi, ils n'ont pu prendre connaissance des préconisations qu'à compter de vendredi dernier.

Il indique également qu'il est possible de faire ce que l'on veut dans les préconisations, ce qui permet ainsi à l'autorité hiérarchique ou politique de se protéger. Quoiqu'il en soit Monsieur Quentin DE VEYLLER rappelle que ce week-end encore une agression a eu lieu à l'hôpital. Il ne s'agit pas de tenir responsable l'autorité territoriale car tout le monde est dans le même bateau.

Monsieur Quentin DE VEYLLER indique que la question de fond réside en la motivation de la convention : le fait-on pour être tranquille 2 ans ou pour protéger le personnel ?

Il indique que préparer le personnel, le former face un milieu hostile est une action intéressante mais pas suffisante. Il cite l'exemple du Sergent Chef BEUSCHART, 15 ans d'expérience au CIS de Roubaix, que l'on peut considérer comme expérimenté face aux phénomènes sociétaux de Roubaix, et qui a été néanmoins agressé.

Monsieur Jérémy DOURS de la CGT souhaite revenir sur la centralisation au niveau du VSAV. Il explique que lorsqu'ils sont en intervention, le conducteur enlève la clé mais laisse le moteur tourner, pour le chauffage notamment. Or, dans les deux derniers modèles de véhicules reçus, la centralisation ne fonctionne pas alors qu'ils sont neufs.

Autre point, Monsieur Jérémy DOURS demande s'il existe un cadre juridique lorsque l'on fait intervenir un fourgon pour défendre les collègues et pour pallier à l'absence de Police. En effet, les Pompiers peuvent en souhaitant maîtriser la victime, la blesser. Par ailleurs, dans certaines situations les Pompiers peuvent être agacés et un peu excités, ce qui peut générer des dérapages.

Monsieur Angélo CARLUCCI de la CGT indique que le constat est le même qu'il y a 10 ans. On redécouvre la violence urbaine alors qu'elle n'a jamais disparu. L'actualité est à Roubaix mais récemment c'était à Maubeuge ou encore ailleurs. Ce constat sociétal concerne toute la France. En revanche, aujourd'hui, Monsieur Angélo CARLUCCI indique que les notions d'effectifs et de sous effectifs engendrent plusieurs problèmes. Ainsi, il n'est pas possible de faire partir à deux, un VSAV dans une zone prioritaire. A trois, cela est déjà limite pour se protéger mutuellement.

A l'époque, la procédure appliquée si la Police n'était pas disponible, consistait à se couvrir les uns les autres. Cela tournait parfois au pugilat avec les habitants des cités. Dire aux agents de se former au self défense, est irréaliste. Dans l'énerverment, cela peut en effet basculer dans la surenchère. Monsieur Angélo CARLUCCI se souvient qu'à une certaine époque, les Pompiers sortaient les manches de pioche, et ils préféreraient aller en prison plutôt qu'avoir un

œil crevé. Il arrivait même parfois, à l'époque de la Sécurité Publique, que les Pompiers protègent les policiers, car ces derniers n'étaient pas équipés. Il y a eu depuis une évolution, une amélioration mais Monsieur Angélo CARLUCCI constate qu'aujourd'hui il s'agit d'un retour en arrière et que la problématique de l'effectif se pose surtout pour pouvoir protéger les collègues. Il déplore avec la mise en place de zones prioritaires, l'inégalité au niveau des secours. Ainsi lorsque vous êtes en zone prioritaire vous n'avez pas droit au même secours qu'ailleurs. Pour lui, il s'agit d'un véritable problème.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Frédéric THIERY concernant la fermeture centralisée.

Monsieur Frédéric THIERY indique qu'il n'a pas connaissance de ce dysfonctionnement. Il s'est rendu à Roubaix le 20 décembre avec un véhicule d'assistance technique et tous les véhicules ont été examinés.

Il indique que cette manipulation de fermeture centralisée relève d'un mode opératoire particulier sur les VSAV et il pense qu'il sera nécessaire de rappeler le mode opératoire pour que cela fonctionne.

Monsieur Didier MAZOYER, Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord revient sur le cadre juridique évoqué par un représentant. Il indique qu'il s'agit de cas de légitime défense de soi et d'autrui qui s'applique non seulement par rapport aux individus armés d'armes à feu mais également par rapport aux individus qui veulent attenter à la sécurité physique d'une personne par tout moyen. Il conseille néanmoins, d'attendre d'être accompagné par les forces de l'ordre. Il est nécessaire de rappeler les règles de prudence lorsque des Pompiers interviennent sur des personnes surexcitées. On peut toujours attendre, prendre du recul, il faut distinguer urgence et urgence. Ainsi, pour une personne surexcitée dès lors qu'elle ne menace pas l'intégrité d'autrui, il faut attendre les renforts. Sur l'incident de Roubaix, l'intervention concernait une personne démente, c'est-à-dire qui crie et ne dispose pas de toutes ses facultés, il était nécessaire d'attendre. Les violences urbaines ont toujours existées et les « démons » qui se retournent contre leurs bienfaiteurs que ce soit des Pompiers ou des policiers sont des cas récurrents. Monsieur Didier MAZOYER, réitère ses propos, il faut attendre les renforts de Police pour intervenir sur les déments, les forcenés, les rixes. Il y a deux sortes de secours, ceux sur les victimes au sol et ceux pour des personnes sous l'emprise de la folie qui appellent les Pompiers plutôt que la Police.

Avant de soumettre au vote, Monsieur le Président accède à la demande de la CGT et la séance est suspendue.

A la reprise de la séance, Monsieur Quentin DE VEYLLER indique que pour les représentants du personnel, il est compliqué de voter un sujet très sensible. Unaniment, il a été décidé par toutes les organisations syndicales de voter contre.

Deux points justifient cette position vis-à-vis de l'analyse qui, note-t-il a le mérite d'exister. Il y a une nécessité de sécuriser les zones sensibles et ceci à l'échelon du département. En tant que citoyen lambda, les secours doivent être identiques quelque soit l'endroit où l'on vit. Il ne s'agit pas d'un vote de principe. Il rappelle que tout citoyen est soumis à l'impôt et dès lors, il est logique d'avoir un traitement identique partout en France. Pour ce qui est du Pompier, qu'il le soit à Dunkerque ou à Fourmies, il doit être secouru rapidement s'il rencontre un problème. Les propositions faites sont disparates au niveau départemental. Monsieur Quentin DE VEYLLER indique que les préconisations concernant le secteur de Roubaix conviennent aux représentants et qu'ils aimeraient les voir appliquées à l'échelon départemental, même s'ils savent que cela générera beaucoup de choses.

D'autre part, le second point qui explique pourquoi les représentants vont voter contre, est lié à la préconisation consistant à réfléchir à une nouvelle bonification indiciaire. Monsieur Quentin DE VEYLLER est déjà intervenu sur ce sujet et n'y reviendra pas. Les représentants du personnel prennent acte des propositions des élus qui essaient de faire avancer les choses. Pour autant, sur ce point, il considère que l'on n'est pas dans la bonne direction.

Monsieur Henri GADAUT revient sur son observation qu'il a faite un peu plus tôt, concernant l'interdiction des départs à 2 sur les zones prioritaires. Idéalement, il aimerait que l'on supprime les termes « sur les zones prioritaires », mais concrètement il propose de compléter la préconisation en y ajoutant : « et les quartiers chauds ». En effet, des quartiers sont connus pour être chauds et ne sont pas pour autant être référencés en zone prioritaire.

Monsieur le Président propose concernant les propos de Monsieur Quentin DE VEYLLER sur la bonification indiciaire de supprimer cette préconisation. D'autant plus que cette dernière dépend du législateur et non du SDIS.

Sur l'interdiction de départ à 2 pour les VSAV, Monsieur le Président indique qu'il serait plus que difficile de l'étendre à tout le département. Il propose en revanche, de le rédiger de la façon suivante : « dans les zones prioritaires et les zones sensibles ».

Monsieur le Président propose de soumettre ce point au vote avec les modifications proposées et espère un vote unanime, qui serait symbolique dans ces circonstances.

Monsieur le Préfet indique qu'il ne cherche pas à inverser les votes de la parité syndicale, au contraire, il risque de l'aggraver.

Il souhaite apporter 3 commentaires et souligner 2 principes majeurs.

Le premier principe qui réunit les uns et les autres quelque soit leur place autour de la table c'est l'égalité de tous devant les charges publiques, et au premier rang c'est l'égalité de tous devant les secours qui participent à une certaine mesure à la charge publique.

Il s'agit d'un point essentiel. On s'est beaucoup battu dans les années 80 et 90, lors des grandes années de la sécurité civile, pour faire en sorte, y compris au niveau européen, dans l'incompréhension générale, que les secours soient à moins de 10 minutes des interventions. Si pour les parisiens, les lillois, cela était facile en revanche pour ceux du Cher ou du Berry cela était beaucoup plus difficile.

Quoiqu'il en soit, aujourd'hui, il indique que l'on y est pratiquement arrivé. Il existe une couverture égale des secours, grâce aux élus, aux Sapeurs Pompiers. Quelques soient les gouvernements, l'engagement pris il y a 30 ans a été tenu. Aujourd'hui, la durée est à peu près la même partout et la qualité des secours est garantie par la formation des Sapeurs Pompiers et la qualité des équipements.

Aujourd'hui les difficultés rencontrées ne sont pas propres à Roubaix ou au Nord, toute la France est concernée. Ainsi dans l'Aveyron à Noël, il y a eu des rixes très dures entre les Sapeurs Pompiers et des résidents. La BSPP que connaissent très bien Monsieur MAZOYER et Monsieur le Préfet, est confrontée à des difficultés majeures. Dans la France entière, des Sapeurs Pompiers quelque soit leur statut, leur appartenance sociale, sont en grande difficulté. Le sujet est national. C'est pourquoi, Monsieur le Préfet veut s'appuyer sur les travaux du CHSCT pour saisir le Ministre de l'Intérieur et remonter les questions posées par les élus et les organisations syndicales.

Il résume le champ des questions sur trois thèmes.

Le premier consiste à donner aux intervenants les moyens de se protéger eux mêmes dans leurs interventions. Si aujourd'hui, les Sapeurs Pompiers ont les moyens pour intervenir en opération que ce soit en terme d'équipement, de formation, ils ont à faire à des publics différents de ceux que l'on pouvait avoir il y a 5, 10 ou 15 ans. Il faut appréhender cette mutation de la société avec des formations. Un représentant a évoqué un peu plus tôt « le self control », c'est un sujet qui a été également abordé dans une caserne dans laquelle Monsieur le Préfet était allé pour évoquer cette question. Il s'agit d'un sujet grave mais qui doit être posé et ceci au niveau national. La Direction de la Sécurité Civile a également pour mission de s'intéresser aux questions concrètes des Sapeurs Pompiers. C'est pourquoi Monsieur le Préfet souhaite faire remonter ce sujet pour avoir une réponse dans un cadre approprié.

Le deuxième élément que souhaite aborder Monsieur le Préfet est la nécessité de mieux travailler avec les autres. A l'époque les interventions des uns et des autres s'effectuaient en tuyau d'orgue : la Gendarmerie, la Police, les Pompiers, voir le Samu. Ceci est une époque révolue. La convention signée est la réaffirmation d'une convention intérieure, et Monsieur le Préfet souligne qu'il s'agit d'une très bonne chose.

Il souhaite ajouter par expérience qu'il est indispensable de revisiter la convention de manière régulière. A l'exemple d'un contrat de mariage, ou tout le monde est d'accord lors de la signature mais se révèle vite oublié.

Par ailleurs, il faut s'assurer qu'elle se mette en place quelque soit le niveau d'intervention. Ainsi, parfois cela se passe bien dans certains secteurs car il y a un commissaire, un commandant de Gendarmerie et un commandant de Pompier qui s'entendent bien. Et puis dans d'autres endroits, cela se déroule moins bien pour des raisons locales. Monsieur le Préfet plaide donc, dans le cadre de cette convention, pour des actions et des évaluations de proximité de manière à ce qu'il y ait un dialogue concret, opérationnel, précis.

Troisième point, Monsieur le Préfet indique qu'au-delà de la formation, de la capacité des Sapeurs Pompiers à mieux se protéger face à des phénomènes de société, qu'au-delà de la capacité à mieux travailler ensemble, à mieux articuler ce qui est fait pour éviter les difficultés rencontrées à Roubaix et ailleurs, la question qui se pose est comment peut on faire évoluer la société elle-même ? Monsieur le Préfet indique qu'un représentant a rappelé qu'il ne s'agissait pas d'un phénomène nouveau. Il y a 10 à 15 ans, cela était déjà extrêmement présent mais ciblé alors qu'aujourd'hui cela est plus généralisé. Ce phénomène touche la France dans son entier y compris la France rurale (confère ce qui s'est passé en Aveyron au moment de Noël). Face à cela, l'Etat, la puissance publique, les différents acteurs autour de la table, doivent être capables de renouveler un dialogue avec la population. Ce dialogue peut être renoué de différentes façons : par la coercition et la justice. Cette dernière a d'ailleurs, souligne Monsieur le Préfet pour en avoir discuté avec Monsieur le procureur, quelques idées. Cependant, Monsieur le Préfet indique qu'il est possible de mettre en œuvre des actions innovantes, des actions intéressantes vis-à-vis de la jeunesse et plus largement des publics que l'on voudrait voir mieux orientés vis-à-vis des services de secours qui interviennent. Ces actions pourraient être menées avec le SDIS 59 et les Sapeurs Pompiers qui seraient volontaires via la politique de la ville, sur laquelle Monsieur le Préfet a la main ainsi que les crédits budgétaires afférents. Il indique par ailleurs qu'il pourrait y avoir également des actions menées avec les services de la Sécurité Civile au sens très large. Il rappelle que l'année dernière à l'hôpital de Tourcoing, des médecins s'étaient fait agressés dans des proportions d'une gravité incroyable. Il évoque les associations de protection civile qui se font parfois également agressées ou outragées. Monsieur le Préfet souhaiterait écrire avec ces partenaires un programme expérimental afin de trouver des messages, des animations, un moyen de faire comprendre que s'attaquer aux Pompiers en intervention c'est le degré zéro, le degré de congélation de l'intelligence.

Monsieur le Préfet indique qu'il fera remonter au Ministre de l'intérieur cette réflexion, parce qu'il pense qu'il faut que la Direction de la Sécurité Civile, avec les organisations représentatives, s'emparent de cette question.

Concernant les caméras portées, Monsieur le Préfet considère que cela peut apporter une sécurité importante. Il ne souhaite pas faire de prosélytisme mais dans la Police parisienne lorsqu'en 2003 cela a été initié, il y a eu des oppositions farouches. Les policiers ne voulaient pas en entendre parler. 15 ans plus tard, il note que personne ne veut revenir en arrière. Le cas est identique pour les Gendarmes. Monsieur le Préfet indique enfin que les Pompiers de Lyon demandent, ou tout au moins l'un des syndicats représentatifs, à pouvoir bénéficier du droit à porter une caméra. Il est nécessaire d'avoir un fondement législatif à cela mais Monsieur le Préfet précise qu'il est possible de motiver les parlementaires du Département. Il y a par ailleurs, la possibilité si Monsieur le Préfet en obtient l'autorisation, de pouvoir autoriser les Pompiers à l'expérimenter. Si cela ne fonctionne pas, il sera alors possible d'arrêter le dispositif, même s'il doute que ce qui a été utile à certains, ne le soit pas pour d'autres. Il rappelle que les freins étaient identiques pour la géolocalisation des véhicules au sein de la Police et de la Gendarmerie et qu'aujourd'hui il est hors de question de revenir en arrière.

Monsieur le Préfet conclut ses propos en s'excusant auprès de Monsieur le Président de la longueur de son intervention.

Monsieur Grégory VERCOUTRE du Syndicat Autonome remarque que si un véhicule d'une marque lambda entre en collision avec un mur et que l'airbag ne se déclenche pas et qu'il est prouvé que c'est lié à un défaut dans la construction, le constructeur ne va pas uniquement réparer la voiture endommagée mais rappeler tous les véhicules potentiellement concernés. Avec cet exemple, il souhaite expliquer pourquoi le Syndicat Autonome va voter contre ce début de préconisation car cela est trop spécifique aux zones sensibles et à Roubaix. Il y a trop d'exemples tous les ans de violences envers les Sapeurs Pompiers. Ce n'est pas un cas spécifique. Il faut donc étendre les propositions.

Madame Valérie MULLOT pour Avenir Secours indique que dans les préconisations, il est proposé une nouvelle bonification indiciaire (NBI) pour les personnels en zone prioritaire. Elle s'interroge sur les mesures prises pour les Sapeurs Pompiers volontaires qui sont aux côtés des professionnels et qui sont eux aussi agressés. Ils sont concernés mais ne sont pas repris dans les préconisations.

Monsieur Le Président rappelle qu'il est proposé d'enlever la préconisation concernant la NBI. Concernant les remarques émises, il les partage. Il indique néanmoins qu'il faut bien commencer, initier le mouvement et qu'il n'est aujourd'hui pas possible d'étendre immédiatement toutes les préconisations à l'ensemble du département. Il faut commencer dans un premier temps par les zones prioritaires et les zones sensibles.

Monsieur Quentin DE VEYLLER souhaite au regard des prises de parole, synthétiser en 5 points la position des représentants :

- Ils sont tous contre le VSAV à deux.
- La disparité départementale est au cœur de leur revendication, même si Roubaix est une zone plus que prioritaire,
- Même s'il s'agit d'un rapport CHSCT, à aucun moment il est évoqué le problème d'effectif dans la Police. Il ne s'agit certes pas du CHSCT de la Police, pour autant, les représentants sont informés du problème de sous effectif.
- Le CIS Roubaix étant en sous effectif récurrent, le VSAV 3 double. C'est-à-dire, que les agents affectés au Fourgon Pompe Tonne n°2 doublent avec le VSAV n°3. Le VSAV 3 de ce fait part souvent en intervention à deux. Monsieur Quentin DE VEYLLER souhaite savoir dans ce cas, ce qu'il faut faire. Doit on le rendre disponible ou pas ? Le règlement opérationnel précise qu'il faut le rendre

disponible et opérationnel. Au regard de la réalité vécue, il laisse les élus à leur seul jugement.

- Il souhaite indiquer que lors de l'intervention de Monsieur le Préfet, un mot l'a interpellé. Il s'agit du mot « caserne », les SPP du Nord ne sont pas militaires et ne dépendent pas du Ministère de l'Intérieur. On parle de Centre de Secours car les SPP sont fonctionnaires.

En l'absence d'autre remarque, Monsieur le Président propose de passer au vote sur les préconisations.

Résultat du vote :

	Pour	Contre	Abstention
Administration	8		
TOTAL	8		

Pour le collège des représentants de l'Administration, le vote concernant les préconisations modifiées reçoit un avis favorable à l'unanimité.

Résultat du vote :

	Pour	Contre	Abstention
CGT		4	
SNSPP PATS FO		1	
Avenir Secours		1	
CFTC		1	
Syndicat Autonome		1	
SUD		1	
TOTAL		9	

Pour le collège des représentants du personnel, le vote concernant les préconisations modifiées reçoit un avis défavorable à l'unanimité.

Monsieur Le Président regrette le vote des représentants, les préconisations vont dans le bon sens, et il est de la responsabilité de l'Autorité de les mettre en œuvre.

2. PLAN D' ACTIONS POUR LES INTERVENTIONS EN ZONES SENSIBLES

Le Commandant Anne ISTRIA indique que ce plan d'actions résulte d'un travail conséquent et dense.

L'objectif général de la première mesure proposée est de sécuriser l'action des Sapeurs Pompiers sur le terrain et consiste à expérimenter et acquérir des caméras à port individuel. La mairie de Roubaix et notamment la Police Municipale a prêté au SDIS, 2 caméras pour expérimenter le dispositif. Malencontreusement, après deux semaines d'utilisation, un problème technique est survenu. Le SDIS du Nord a alors acquis 4 caméras qui seront mises à disposition des agents. Il existe toutefois actuellement un problème réglementaire concernant l'utilisation de cet outil. Par conséquent, le Préfet a effectué une demande auprès du Ministère de l'Intérieur afin de faire évoluer la réglementation. Par ailleurs, dans l'attente d'un cadre réglementaire, une étude juridique est en cours sur la possibilité d'externaliser l'exploitation des données filmées, en passant en particulier par la Police Municipale de Roubaix.

Le second point de cet objectif est de filmer les vitres des véhicules. Le Commandant Anne ISTRIA indique que comme l'a précisé Monsieur Frédéric THIERY précédemment, l'ensemble des fourgons pompe tonne et les VSAV dispose de vitres filmées ou blindées. Seules les VL

chefs de groupe restaient à filmer. Cela est en cours pour les centres de secours de Roubaix, Maubeuge, Hautmont et l'opération sera achevée d'ici la fin janvier. Concernant les centres de secours Lillois, les véhicules sont filmés. Enfin, les VL chef de groupe seront remplacés progressivement par des VL tôlés, c'est-à-dire sans vitre arrière latérale pour plus de sécurité.

Une autre mesure réside en l'acquisition d'Halligan Tool compte tenu du fait que les « JOG » ont été supprimés des véhicules et non remplacés. Il s'agit de matériels qui permettent l'ouverture plus rapide des portes. L'action a été menée et une note opérationnelle est sortie.

Le Commandant Anne ISTRIA indique que dans le cadre du plan d'actions, un travail a été effectué sur la convention qui a été longuement évoquée précédemment. Cette convention a été signée par les différents acteurs et des actions ont été mises en œuvre, notamment la mise en place de lignes directes dédiées entre le CODIS et le CORG, et le CODIS et la salle SIC. Ainsi, en cas d'intervention urgente, de problèmes, les appels de l'officier CODIS ne sont plus dans le flot des appels pour le 17. Il peut accéder directement au SIC et au CORG, les deux numéros ont été fournis et testés.

Il est également prévu que le Groupement des Affaires Juridiques et Instances fasse une présentation de la convention à l'ensemble des chefs de centre afin que celle-ci puisse être ensuite diffusée à l'ensemble du personnel.

Le Commandant Anne ISTRIA précise que dans la convention, il est prévu la mise en place d'un officier de liaison au SIC lors d'évènements particuliers, comme par exemple le 31 décembre.

Dans le plan d'actions, il est prévu de mettre en place des conventions avec les Polices Municipales à l'instar de ce qui est fait avec la ville de Roubaix. Le SDIS a envoyé un courrier à l'ensemble des communes disposant de plus de 9 policiers municipaux pour proposer cette mesure.

Le second objectif général est de préparer et d'accompagner les agents. Le Commandant Anne ISTRIA évoque dans ce cadre la situation de plusieurs agents du CIS Roubaix qui souhaitent muter. Il en résulte que 5 agents vont être prochainement affectés à Roubaix et l'ensemble des demandes des personnels souhaitant quitter le CIS (11 demandes actuellement), seront étudiées par le Groupement Ressources Humaines. Cela devrait se faire rapidement.

Concernant l'action de formation « interventions en zones sensibles et violences urbaines », le groupement Formation a travaillé et dès janvier, 2 personnels iront tester une formation du SDIS 30 effectuée par une société spécialisée. Parallèlement, le CNFPT a également été contacté et il étudie actuellement les différentes possibilités pour mettre en place ce type de formations.

Un officier a été missionné par le Contrôleur Général pour travailler sur les violences urbaines. Il s'agit du Lieutenant Christophe DEPOORTERE, ancien Sapeur Pompier de Roubaix, qui part en formation de Lieutenant le 22 janvier 2018.

Le Commandant Anne ISTRIA indique qu'un courrier a été envoyé, demandant la limite spécifique des zones prioritaires afin de les intégrer dans la cartographie du SDIS de manière à ce que le CTA puisse identifier immédiatement ces zones. Actuellement dans la cartographie se trouve déjà ce que l'on appelle les zones sensibles et les points de rendez vous les plus difficiles.

Enfin, le Commandant Anne ISTRIA pour conclure le plan d'actions, précise que sur le plan psychologique, deux actions ont été proposées. A savoir, premièrement la mise en place de séance de soutien psychologique d'urgence avec les psychologues Sapeurs Pompiers volontaires du SDIS. Actuellement, les psychologues interviennent de façon ponctuelle après une intervention difficile ou traumatisante. Il a été validé que les psychologues fassent un suivi un peu plus long au niveau du centre de secours de Roubaix. L'assurance du SDIS a également proposé aux 3 SPP agressés de bénéficier de 5 séances chez un psychologue de leur choix.

Monsieur Hugues TETAERT souhaite rappeler que depuis le 9 septembre 2016 la cellule de veille RPS a été déclenché au CIS Roubaix et que depuis cette date l'ensemble des points abordés lors de cette séance, a déjà été évoqué par les représentants du personnel.

La dernière réunion de la cellule de veille RPS s'est déroulée le 17 mai 2017. Depuis, il n'y a plus rien eu. Les réunions présidées dans un premier temps par le Colonel h.c René SPIES, ont été confiées au Lieutenant Colonel Philippe DESORMEAUX. Monsieur Hugues TETAERT indique qu'alors que les agressions se multipliaient, les réunions se sont arrêtées. Il souhaite aujourd'hui savoir où en est cette veille des Risques Psycho Sociaux.

Par ailleurs, Monsieur Hugues TETAERT indique que les SPP n'ont eu que 10 jours les deux caméras prêtées par la ville de Roubaix et qu'il n'existait pas de dispositif pour les accrocher. Il propose d'acquérir des gilets en même temps que les 4 caméras que le SDIS va acheter.

Madame Margaret CONNELL précise qu'effectivement les Policiers Municipaux ont des gilets tactiques et la mairie de Roubaix ne possède pas de harnais.

Monsieur Hugues TETAERT revient sur la convention avec la Police et la Gendarmerie. Il souhaite faire remarquer que la question de l'effectif est le principal problème. Sur le PV du 5 octobre 2017, il est indiqué p 41 par le Colonel h.c René SPIES : « lors de la dernière réunion avec le Préfet et la sûreté départementale, celui-ci a informé du recrutement de 170 policiers. ». Monsieur Hugues TETAERT souhaiterait que dans la convention, soit précisé où seront affectés les 170 policiers (à Roubaix, dans le Département).

Enfin, concernant les mutations, Monsieur Hugues TETAERT a entendu précédemment que 11 camarades souhaitaient muter. Or, selon les échos qu'il dispose, on évoquait des mutations d'office au 1^{er} janvier 2018, puis au 1^{er} trimestre 2018. Ensuite, il était demandé une lettre de motivation pour pouvoir partir. Monsieur Hugues TETAERT demande également si aux 5 postes annoncés, il faut ajouter les 11 mutations exceptionnelles. Cela est très compliqué et Monsieur Hugues TETAERT ne comprend plus rien.

Monsieur Quentin DE VEYLDER souhaite mettre en exergue la très bonne réactivité pour mettre à jour la cartographie des CTA sur les zones à risque. Les remarques des opérateurs sur l'aspect technique ont été prises en compte.

Concernant les propos du Commandant Anne ISTRIA sur la convention et le 31 décembre, il souhaite faire remarquer que cela peut bien se passer lors de certaines échéances. Pour autant, l'agression du Wattrelos s'est déroulée un 3 décembre.

Monsieur Quentin DE VEYLDER demande également pourquoi avoir interpellé les communes comportant au moins 9 policiers municipaux, que représente ce seuil ?

Il souhaite rappeler que les avis de vacance de postes pour les 5 postes au CIS Roubaix, répondaient à une urgence et c'est pourquoi syndicats et administration se sont accordés sur ce mode dérogoire. Il rappelle également que ces 5 SPP ne seront pas là pour soulager les

collègues, il s'agit uniquement d'atteindre le potentiel opérationnel jour (POJ). Ces 5 postes ne sont pas là pour combler les éventuels départs d'agents du CIS. Monsieur Quentin DE VEYLDER indique qu'il s'agit certainement d'une maladresse de demander une lettre de motivation à des agents en détresse.

Le Contrôleur Général Gille GRÉGOIRE indique que dans la convention, il y a également un acteur important, à savoir le Procureur de la République de Lille. Ainsi, un suivi des incivilités est réalisé par le Groupement des Affaires Juridiques et Instances avec ce dernier. Monsieur le Procureur a par ailleurs indiqué que lorsqu'il y avait agression de Sapeurs Pompiers, il fallait rapidement le saisir pour qu'il puisse prendre les mesures adéquates.

Concernant les Polices Municipales, le Contrôleur Général Gille GRÉGOIRE précise qu'il a souhaité saisir uniquement les mairies qui disposaient d'au moins 9 policiers. En effet, les communes disposent en général soit de 3 policiers ou moins et que l'on passe ensuite à 9 ou plus. Il n'existe quasiment pas d'entre deux.

Il indique qu'un courrier a été également adressé à l'ensemble des Procureurs du Département (Valenciennes, Dunkerques) car le SDIS a conscience que le problème n'est pas propre à Roubaix et que des difficultés existent à Maubeuge, à Valenciennes, etc. Il y a une réelle volonté par rapport à ce qui s'est passé à Roubaix, d'étendre globalement le dispositif à l'ensemble du Département.

Le Lieutenant Colonel Nathalie DUBOIS explique que dans le cadre de la cellule de veille RPS, un travail conséquent a été réalisé par le psychologue du travail, Monsieur Rodrigue BAUCHET. Lors de précédents CHSCT en 2017, il a été proposé de réfléchir à la généralisation du plan anti violence à l'ensemble du Département. Même si les représentants du personnel n'ont pas souhaité y participer, le groupe de travail s'est réuni régulièrement. Récemment des tableaux ont été envoyés aux Chefs de Groupements territoriaux pour être renseignés par les chefs de centre afin de faire remonter les problèmes similaires à ceux de Roubaix. Cela permettra de faire une cartographie des CIS impactés par cette problématique.

Le Colonel h.c René SPIES complète les propos du Lieutenant Colonel Nathalie DUBOIS concernant la cellule de veille RPS et le plan d'action initié en 2016. Il a effectivement demandé aux Lieutenant Colonel Philippe DESORMEAUX et Commandant Anne ISTRIA de suivre ce document. Le plan aujourd'hui présenté au CHSCT résulte de ce qui a été débuté en 2016 et qui a été enrichi. L'objectif est de ne disposer que d'un seul document pour suivre l'ensemble des actions à mettre en place. Ce plan d'actions « interventions en zones sensibles » soumis au vote du CHSCT, sera revu régulièrement lors des prochains CHSCT en juin et en fin d'année, afin de pointer les avancées en la matière en toute transparence.

Madame Mireille MOUELLE précise avoir reçu la commande du groupe de travail et du Lieutenant Colonel Philippe DESORMEAUX de recevoir tous les agents. Le Groupement RH s'est donc organisé en interne pour pouvoir le faire avec différents degrés de priorité. Ainsi les agents ayant déjà signalé leur souhait de mutation seront gérés en priorité. Il y a également un public d'agents qui se posent des questions et souhaitent avoir des informations avant de se positionner sur une éventuelle démarche de mobilité. Ces personnes seront également reçues. Madame Mireille MOUELLE indique enfin qu'il existe une dernière catégorie d'agents qui ne souhaitent pas de mobilité mais qui ont pour autant des questions sur les déroulements de carrière : à partir de quand il est judicieux de partir, etc. En interne le Groupement RH n'a pas communiqué sur sa manière d'intervenir car il était nécessaire de mobiliser les agents RH en mesure de recevoir et d'animer ces entretiens. Il fallait également travailler sur les questions à poser, voir avec le Lieutenant Colonel Philippe DESORMEAUX la priorisation à donner. Ce travail en interne a été mené et la GRH dans ce cadre, n'a pas besoin d'écrit de la part des agents.

Le Commandant Anne ISTRIA indique que ce n'est pas une lettre de motivation qui a été demandée aux agents. A l'origine, seuls 5 agents ont fait une demande de mobilité dans le cursus classique. Or, après l'incident de décembre d'autres agents ont manifesté leur souhait de quitter le CIS. Il leur a alors été demandé de formaliser cette demande de mobilité.

Madame Valérie MULLOT évoque concernant les Risques Psycho-Sociaux, un précédent CHSCT exceptionnel pendant lequel il a été indiqué la mise en place d'un audit externe. Elle s'interroge sur la possibilité de généraliser cet audit à l'ensemble du département et notamment aux CIS situés dans ou à proximité de zones sensibles (Maubeuge, ...). Il lui semble que cela peut être intéressant d'avoir un regard neutre pour faire un point plus objectif.

Monsieur le Président indique que cet audit portera sur l'ensemble du Département.

Monsieur Quentin DE VEYLLER souhaite évoquer 3 points :

➔ Concernant les RPS, il indique que le dossier fini est souvent évoqué mais que le contexte au démarrage est oublié et qu'il est bien de le rappeler même si cela peut parfois déplaire.

Sur la continuité du dossier RPS, il ne reviendra pas dessus, un précédent camarade l'ayant déjà fait.

Concernant la non participation aux groupes de travail, Monsieur Quentin DE VEYLLER indique que les représentants en ont assez de parler autour d'un café et ne pas voir aboutir les choses. De ce fait, ils ont demandé un CHSCT exceptionnel.

Le travail effectué en matière de sécurité sur le site du CIS de Roubaix est satisfaisant. Le problème persiste à l'extérieur, en intervention, les Sapeurs Pompiers ne sont pas sécurisés.

➔ Concernant les mutations, il y a effectivement des vagues annuelles qui n'ont pas abouti depuis 2 ans. Elles ne reprennent que depuis récemment suite aux recrutements.

Or, les agressions s'accumulent jour après jour, nuit après nuit. Dès lors qu'il y a possibilité de muter dans ce contexte, les agents souhaitent partir. S'il n'y avait initialement que 5 demandes, c'est peut être parce qu'il n'y a que 5 solutions proposées. Ainsi, par exemple un agent habitant Armentières et travaillant à Roubaix, et souhaitant revenir à Armentières, ne demandait pas sa mutation pour éviter de se retrouver pendant 3 ans, bloqué à Tourcoing ou Maubeuge. A présent que l'on propose aux agents de muter, il est évident qu'ils vont le faire, il n'y a là rien de surprenant à ce que le nombre augmente.

➔ La situation sur le terrain est difficile, et les élus de Tourcoing, de Wattrelos et de Roubaix présents sont tout a fait conscients des difficultés rencontrés par les Pompiers et la Police. Monsieur Quentin DE VEYLLER indique que face à cela, chacun est libre de comprendre ce qu'il veut et de voter en conséquence. Pour la CGT, il s'agit de mettre les effectifs suffisants au niveau de la Police pour assurer la sécurité des Pompiers.

Le Colonel h.c René SPIES souhaite apporter une réponse concernant le seuil des 9 policiers municipaux. Il s'agit, à l'instar de ce qui est fait à Roubaix, de reproduire ce qui est fait sur Roubaix, Wattrelos et Tourcoing et notamment de mobiliser les maires à travers leur Police municipale. A présent, que les SPP de Roubaix sont un peu plus en sécurité, il est nécessaire de travailler sur les autres CIS au sein des locaux et en intervention. Ces conventions permettront d'avoir le concours des Polices Municipales.

Monsieur Quentin DE VEYLDER aimerait disposer du nombre de policiers municipaux sur les 3 communes de Roubaix, Tourcoing et Wattrelos.

Par ailleurs, il revient sur le plan d'actions et plus particulièrement sur la mutation des agents depuis ou vers le CIS Roubaix. Pour lui cette mesure revient à effectuer un changement de pions plutôt qu'un changement d'échiquier.

Sur la formation « interventions en zones sensibles », Monsieur Quentin DE VEYLDER déplore que ce soit un cabinet extérieur qui la réalise.

Monsieur le Président lui indique que le CNFPT a été également contacté sur ce sujet et le Colonel h.c René SPIES précise que le choix n'est pas encore effectué, il le sera au regard des propositions faites.

Monsieur Quentin DE VEYLDER évoque ensuite l'action relative à l'identification des zones de sécurisation prioritaire (ZSP). De mémoire, il lui semble que la commune de Hem devait faire partie de la liste des ZSP.

Enfin, concernant l'action « séances individualisées de soutien psychologique pour les agents agressés », il confirme qu'il y a une réaction très rapide en proposant aux SPP agressés des séances psychologiques. Toutefois, il remarque que cela devrait être étendu à l'ensemble du personnel. En effet, parfois ce n'est pas le personnel agressé qui en a le plus besoin. Un soutien psychologique à l'ensemble du personnel et pas uniquement aux agents agressés, serait le plus opportun.

Monsieur le Président confirme que l'ensemble du personnel sera concerné par cette action et la formulation sera modifiée. Concernant l'identification des zones de sécurisation prioritaire (ZSP) sur le Nord, Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'un exemple de communes pour illustrer les ZSP. Toutes les zones concernées seront identifiées.

Madame Margaret CONNELL indique qu'à Roubaix, actuellement il y a 60 policiers municipaux. La mairie de Roubaix en raison d'une question budgétaire recrutera 6 policiers supplémentaires et non 12 comme initialement prévu. Ces policiers auront la particularité d'être des brigades de soirée, de nuit qui auront des profils de policiers de terrain, une sorte de mini BAC (Brigade Anti-Criminalité). Leur uniforme sera légèrement différent. Les recrutements sont d'ores et déjà lancés.

Monsieur Quentin DE VEYLDER demande si les 6 policiers municipaux viennent remplacer des départs ou viennent augmenter les effectifs.

Madame Margaret CONNELL confirme que ces policiers viennent en support de l'effectif existant. L'effectif sera donc de 66.

Monsieur Quentin DE VEYLDER constate que par ce choix de politique Municipale, la tentative de la commune de Roubaix d'améliorer la situation.

Monsieur Henri GADAUT indique que la commune de Wattrelos essaie d'atteindre l'effectif de 25 pour mettre en place une brigade de nuit. Mais il déplore que le mercato des policiers municipaux fonctionne beaucoup. Actuellement, ils sont entre 18 et 20.

Sur Tourcoing, Monsieur Maxime CABAYE n'a pas les chiffres en tête mais les apportera prochainement. Quoi qu'il en soit la volonté de l'équipe Municipale est d'augmenter les effectifs sur le mandat en cours. La Police Municipale de Tourcoing a modifié ses horaires de

travail, elle travaille à présent de 7h à 1h30 du matin, à l'exception du dimanche ou le service s'achève à 19h. Monsieur Maxime CABAYE précise également que le CSU de Tourcoing travaille sur les mêmes horaires que la Police Municipale. Un nouveau commissariat municipal sera prochainement mis en place en fin d'année comprenant un nouveau CSU, pour lequel l'ensemble des caméras de la vallée de la Lys pourra être raccordé suite à une convention entre les différentes communes. Il est ainsi prévu que d'ici fin 2020, 500 caméras environ seront branchées sur le CSU de Tourcoing. Cela permettra un suivi des zones qui ne sont pas toutes déclarées sensibles et qui sont pour autant pas exsangues de violence.

Monsieur Sébastien WATRY demande s'il serait possible de disposer de la liste des communes qui seront rattachées à ce CSU.

Monsieur Maxime CABAYE confirme que le cabinet du maire pourra transmettre cette information.

Monsieur Hugues TETAERT souhaite revenir sur les mutations. Il indique qu'un collègue au CIS Roubaix est en arrêt de travail pour burn out depuis aout 2017. Il est suivi par le psychologue du travail ainsi que le psychologue volontaire. Sa situation est connue des Ressources Humaines depuis quelques mois et pour autant sa situation reste bloquée, alors qu'il est en souffrance psychologique.

Par ailleurs, il précise que ce n'est pas 5 mutations qui ont été demandées en 2017, mais 7. Il tient les noms à la disposition de l'Administration. Il s'agit de sous officiers et d'hommes du rang. Or, on fait un appel à candidature pour 5 hommes du rang, il y aura donc un déficit pour les sous officiers.

Le Lieutenant Colonel Nathalie DUBOIS indique concernant l'agent en burn out, que son dossier a été vu en CMS. Il fait partie des 11 agents qui seront appelés à quitter le CIS.

Madame Mireille MOUELLE confirme qu'une priorisation a bien été déterminée. Les agents en situation d'urgence ayant fait une demande de mobilité, seront reçus prioritairement. Il y a ensuite des mobilités souhaitées mais moins urgentes qui seront reçues par des agents du Groupement RH, spécialement formés. Enfin, les gestionnaires paie carrières apporteront les réponses aux questions posées pour les autres agents dans le cadre d'un déroulement de carrière.

Compte tenu du nombre d'agents, il a été nécessaire de travailler sur un phasage et une spécialisation des problématiques abordées avec les agents. L'objectif est que fin janvier les entretiens débutent.

Monsieur Quentin DE VEYLDER rappelle que la CGT est très attachée à la légalité et pour éviter toute discrimination, elle veillera au bon déroulement du dispositif.

Il demande quelles seront les conséquences immédiates pour le personnel si le plan d'actions est voté. Depuis le 3 décembre, mis à part le soutien de la hiérarchie et des politiques sur le secteur de Roubaix, il n'y a pas de mesures immédiates. Il évoque des incidents qui se sont encore déroulés le week end dernier. Pour Monsieur Quentin DE VEYLDER, il est urgent de réagir et la mise en place de groupe de travail pour définir ce qu'il faut faire en urgence n'est pas entendable. Les collègues et la presse attendent des réponses. Monsieur Quentin DE VEYLDER ne souhaite pas entacher l'image du SDIS et aimerait avoir un même discours avec l'Administration. Pour autant si cela n'est pas possible, cela ne lui pose pas de problème.

Par ailleurs, des demandes ont été faites par le personnel de Roubaix, sans que les organisations syndicales interviennent. Ces demandes sont passées par la voie hiérarchique.

Monsieur Quentin DE VEYLDER souhaiterait savoir si le Contrôleur Général en a eu connaissance et quelle suite sera donnée à ce document ?

Le Contrôleur Général Gilles GRÉGOIRE indique être allé au CIS de Roubaix sans avoir besoin d'être accompagné par la presse et il y a consacré le temps qu'il fallait. Le Contrôleur Général Gilles GRÉGOIRE a pu indiquer au personnel qu'il n'est pas une personne qui fait des promesses qu'il ne tient pas. Ce dossier s'est parfois égaré, il ne cherche pas les responsabilités mais il faut à présent avancer. Le Contrôleur Général Gilles GRÉGOIRE a conduit 2 réunions et la troisième a été faite par le Colonel h.c SPIES. Il y a des choses qui ont pu être faites immédiatement. Ainsi, le SDIS va mettre en place des caméras. Malheureusement, il y a des réticences de certains pour les prendre, le Contrôleur Général Gilles GRÉGOIRE indique que cela est leur problème. Il précise que les véhicules seront filmés. Il a également découvert à cette occasion qu'aucun stage de gestion des violences urbaines, n'était proposé. Or ce type de formation peut être très utile. Il a pu le constater dans l'Oise dans lequel les SP se faisaient tirer dessus. Le Contrôleur Général Gilles GRÉGOIRE a donc souhaité que le Groupement Formation mette en place rapidement ce type de formation.

Le chef de CIS a effectivement communiqué un certain nombre de points, dont pour certains une réponse a déjà été apportée. Sur d'autres points, il ne sera pas possible d'y répondre, le Contrôleur Général Gilles GRÉGOIRE ne souhaite pas mener les agents en bateau. Il tient à indiquer que le risque zéro n'existe pas, les SP seront accompagnés par les forces de l'ordre mais dans certaines situations inattendues, il y aura encore des agressions.

Le Colonel h.c René SPIES indique qu'effectivement le document évoqué a été communiqué et pris en compte. Il sera repris dans le tableau de suivi, pour avoir un seul document qui sera présenté au CHSCT au moins deux fois dans l'année.

Concernant le plan d'actions, certaines choses sont faites d'autres sont à réaliser. Le Colonel h.c René SPIES espère que dans 6 mois le travail poursuivi ensemble et que ce qui est en cours ou à faire sera réalisé d'ici là.

Monsieur le Président confirme qu'un certain nombre d'actions a déjà été réalisé et que l'Administration agit sans attendre de définir ce qui est urgent ou non de faire. Des points sur l'évolution du plan d'actions sera effectué lors de prochains CHSCT.

Avant de passer au vote, les représentants demandent une suspension de séance pour s'accorder.

A la reprise de séance, Monsieur le Président accède à la demande de Monsieur David MIRLAND de faire une intervention avant le vote. Ce dernier indique qu'il ressort de la consultation des représentants un souhait d'être cohérent. Ayant voté contre la convention au 1^{er} point, ils voteront donc contre le plan d'actions. Monsieur David MIRLAND réitère les propos tenus notamment concernant les effectifs de Police sur le terrain. Ils ne sont pas suffisants. Il indique que sur les feux de voitures les Sapeurs Pompiers ont réussi à se faire accompagner uniquement pour 3 interventions alors qu'il y en a eu 9. Cela est d'autant plus incompréhensible, que s'agissant d'un 31 décembre, il y avait eu des renforts de Police. Monsieur David MIRLAND a d'autres exemples du même type.

La sécurisation des interventions est le point noir du dispositif même si cela avance.

Monsieur le Président entend la réaction des représentants et la regrette. Il s'agit d'un plan d'actions, évolutif, toutes les propositions sont bienvenues pour le faire évoluer.

Monsieur Maxime CABAYE précise qu'il y a actuellement 64 policiers municipaux à Tourcoing.

En l'absence d'autre remarque, Monsieur le Président propose de passer au vote sur plan d'actions

Résultat du vote :

	Pour	Contre	Abstention
Administration	8		
TOTAL	8		

Pour le collège des représentants de l'Administration, le vote concernant le plan d'actions reçoit un avis favorable à l'unanimité.

Résultat du vote :

	Pour	Contre	Abstention
CGT		4	
SNSPP PATS FO		1	
Avenir Secours		1	
CFTC		1	
Syndicat Autonome		1	
SUD		1	
TOTAL		9	

Pour le collège des représentants du personnel, le vote concernant le plan d'actions reçoit un avis défavorable à l'unanimité.

Monsieur le Président indique que ce plan d'actions sera mis en place car les Sapeurs Pompiers du SDIS en ont besoin. Il faut avancer pour leur protection.

Madame Margaret CONNELL souhaite préciser qu'au titre de sa délégation à la sécurité, elle travaille avec la commission sécurité de France Urbaine, l'Association Nationale des Maires, Métropoles et Intercommunalité. Elle a déjà évoqué le sujet des agressions contre les Sapeurs Pompiers. Madame Margaret CONNELL a notamment demandé que ce sujet soit soumis au plan national à l'étude et qu'un débriefing des actions mises en place soit effectué.

Monsieur le Président remercie l'assistance pour la qualité des débats de ce CHSCT même s'il regrette le vote des représentants. Il remercie monsieur le Préfet de sa présence ainsi que celle des services de l'Etat et lève la séance.

Le SECRÉTAIRE ADJOINT



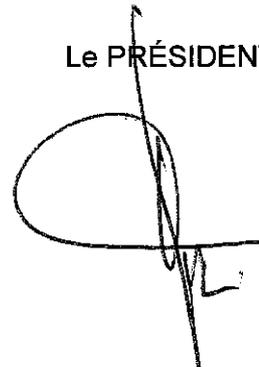
Mme Barbara LEROY
LAIDEBEUR

Le SECRETAIRE



M. François MASSIN

Le PRÉSIDENT



M. Jacques HOUSSIN

